



## Pour une information personnalisée et gratuite

*Un conseiller de SOLiHA mandaté par la Ville de Dives-sur-Mer vous accueille*

« Les démarches à entreprendre afin d'améliorer son logement peuvent être fastidieuses et coûteuses. Or, il est important que vous puissiez vivre et vous épanouir dans un logement adapté à vos besoins et confortable. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place une étude pré-opérationnelle d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui sera réalisée par le bureau d'études SoliHa. Cette dernière nous permettra d'avoir une fine connaissance du parc de logements et des problèmes qui peuvent y être liés : passoires thermiques, logements pas adaptés à la perte d'autonomie, logements vétustes... Au terme de cette étude, nous serons alors en capacité de définir la phase de suivi animation, d'une durée de 3 ans qui permettra d'apporter conseils, accompagnements et financements selon les travaux que vous souhaitez mener. D'ici là, la permanence mensuelle qui se tiendra au CCAS vous permettra d'obtenir des renseignements sur vos droits et sur les démarches à effectuer. Dans les semaines à venir il est possible que vous soyez contactés par SoliHa et Normandie Aménagement qui nous aident dans ces démarches. »



Pierre MOURARET  
Le Maire



**Le 1<sup>er</sup> lundi du mois**

**de 14h00 à 16h00**

au Centre Communal d'Action Sociale  
(CCAS)

*1 rue Albert 1<sup>er</sup>,  
14160 DIVES-SUR-MER*

**Permanences sur rendez-vous**

**02 31 86 70 50**

**[contact@solihanormandie.fr](mailto:contact@solihanormandie.fr)**

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

[www.solihanormandie.fr](http://www.solihanormandie.fr)



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

avec



des  
**AIDES**  
**FINANCIÈRES**  
POUR AMÉLIORER VOTRE  
**LOGEMENT**



## POUR QUI ?

- ➔ **Propriétaires occupants**  
(sous conditions de ressources)
- ➔ **Propriétaires bailleurs**  
(logement loué à titre de résidence principale)
- ➔ **Locataires**  
(sous réserve de l'accord du propriétaire)

## COMMENT ?

### Des aides exceptionnelles pour pouvoir réaliser des travaux dans mon logement

Un accompagnement personnalisé pour votre projet (Information sur l'ensemble des aides financières, conseils techniques, aides à l'établissement des demandes de subventions/prêts)



## QUELS TRAVAUX ?



**Réduire**  
les dépenses énergétiques



**Encourager**  
la mise aux normes  
des logements



**Adapter les logements**  
pour préserver son autonomie



**Développer une offre**  
de logements locatifs  
à loyers maîtrisés

**ATTENTION**  
Ne pas commencer les travaux  
avant l'accord des différents  
organismes financeurs.



## COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT ?

### 1 LE PROJET

J'ai un projet de travaux pour le logement dont je suis propriétaire



### 2 SOLIHA

Je contacte SOLIHA. En fonction de mon projet de travaux et de mes revenus, un conseiller identifie les dispositifs auxquels je suis éligible et m'informe sur les démarches à suivre



### 3 LE DIAGNOSTIC

Un technicien vient chez moi pour visiter mon logement, me conseiller et réaliser un diagnostic personnalisé. Sur cette base, il soumet des scénarios de travaux, selon mes besoins, pour améliorer mon confort.



### 4 LE DEVIS

Une fois mon projet défini, je fais faire les devis auprès des entreprises de mon choix et, si besoin, je demande à SOLIHA de les analyser et de les vérifier avec moi.



### 5 LE FINANCEMENT

Le conseiller SOLIHA calcule le montant de toutes les subventions mobilisables afin d'optimiser mon plan de financement. Il monte et dépose mon dossier auprès des différents financeurs.



### 6 LES TRAVAUX

Lorsque j'ai reçu une réponse positive à mes demandes de financements, les entreprises peuvent commencer les travaux



### 7 LES SUBVENTIONS

Une fois les travaux terminés, mon conseiller SOLIHA fait les demandes de paiement de subventions auprès des financeurs.



**JE PROFITE DE MON LOGEMENT !**